

## Réunion Judgétaire du 18 mars 1985

Le dix huit mars mil neuf cent quatre vingt cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy Chivaud, maire.

Date de convocation: 13 mars 1985.

Présents: M. Chivaud Guy, Guedo Onetime, Joseph Richard, Viollet Clodie, Borderon Raymond, Bourreau Bernard, Allary Francis, Darnault Pierre, Philippeau Hervé, Gouriveau François, Magnié Simone.

Absents: néant.

Secrétaire de séance: M. Allary Francis.

Fixation des taux d'imposition. <sup>quatre</sup>  
Une augmentation de 2 ½ % des ~~trois~~ taxes <sup>habitation, foncier bâti, foncier non bâti, ~~taxe professionnelle~~</sup> est proposée.

Votent pour: M. Chivaud. Guedo. Borderon

cellary Gouriveau. Magné.

Votent contre: c.b. Joseph, Viollet, Bourreau, Darmault, Philippeau.

Le Conseil Municipal décide, par six voix contre cinq, d'augmenter les ~~taxes~~ <sup>quatre</sup> taxes énumérées ci-dessus de deux et demi pour cent.

Recettes du budget primitif.

Elles représentent un montant global de: 216530 F. se décomposant ainsi.

Chapitre 71. Produits domaniaux	2000 F
73 Recouvrements	3000 F
74 Dotation globale de fonct.	119475 F.
75 Impôts indirects	4400 F
76. Impôt forfaitaire sur les pignons	4400 F
77. Contributions Directes	76995 F
Produits Compensateurs	250 F.

### Section d'investissement

Elle est votée pour un montant de: 35721 F.

Chapitre 16. Remboursement d'emprunts. 3562 F.

Chapitre 23. Bâtiments Communaux: école, mise en conformité et extension de bâtiments existants. 32 039 F. <sup>à une majorité de 16 voix sur 11.</sup>

Chapitre 26. Acquisition titres et valeurs 120 F

### Bureau d'aide sociale

Une somme de 5000 F est affectée au repas des Aînés.

### Même séance.

#### Voie.

- Le panneau "La Chapelle", de l'entrée, sera remis en état par c.b. Philippeau Hervé et Joseph Richard avec l'aide de Mr RENOM Louis, O.E.V.P de la commune.

- Voie communale n° 112 de Rozet à la Chapelle.

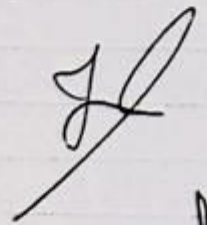
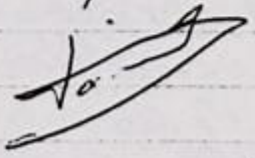
Il est décidé de prendre un arrêté afin d'interdire le passage à tout véhicule de plus de 10 tonnes.

- Une discussion s'engage sur la possibilité d'étaler l'entretien des voies communales et en particulier l'investissement nécessaire pour maintenir les routes.

en bon état, sur plusieurs années. La Commission des chemins est chargée d'en faire l'étude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents

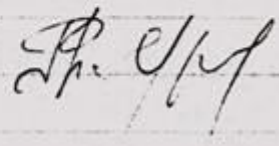
Lucas



Hais



Lamant



Nagne